

Extrait du registre des délibérations du Bureau

Réunion du 09 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_88

Objet : Acquisition des parcelles des forages de Nerpu et Bois Granger - Manufacture d'Eau - Budget Eau

Date de la convocation : 03/12/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élu en distanciel :0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TRIPHOSE

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLON	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Madame Odile LANDREAU	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Michel MALLET donne pouvoir à Monsieur Joël DORET

Monsieur Nicolas REVEILLAULT donne pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN

Absents excusés (6):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Roland LATU, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT, Monsieur Claude SERGENT.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUV AIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu la délibération n°2 du Comité syndical du 7 octobre 2020 modifiée
Bureau pour prendre toute décision concernant l'acquisition de biens
maximum de 200 000 € HT ;

Vu la délibération B_2025_57 du Bureau du 8 juillet 2025 portant sur les travaux des forages de reconnaissance Bois Granger et Nerpuj ;

Vu la délibération n°116 de la commune de Naintré en date du 04 novembre 2025 portant sur la cession des parcelles CR06 et AS295.

Le Président informe les membres du Bureau que dans le cadre du projet de construction de la Manufacture d'Eau, Eaux de Vienne a lancé une campagne de recherche en eau souterraine dans le secteur de Châtellerault Sud. Suite à la réalisation de deux forages de reconnaissance, la parcelle CR 06, d'une surface de 1 008 m² (lieu-dit du Bois Granger) et la parcelle AS 295, d'une surface de 903 m² (lieu dit Nerpuj), appartenant à la commune de Naintré ont été retenues comme sites favorables.

Par délibération en date du 04 novembre 2025, la commune de Naintré a donné son accord pour une cession des parcelles concernées à Eaux de Vienne au prix de 2 800 € :

- soit 1 300 € pour la parcelle AS295 soit 1,44 €/m² ;
- soit 1 500 € pour la parcelle CR06 soit 1,49 €/m².

Les crédits seront inscrits à l'opération n°991 - Manufacture d'Eau du Budget Eau.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées , d'une surface de 1 911 m² moyennant le prix de 2 800 € appartenant à la commune de Naintré ;
- de confier l'établissement de l'acte authentique à la Selarl Notaccords (Maître Guillaume Carré), titulaire d'un office notarial à Saint-Georges-lès-Baillargeaux, dont les frais d'acte estimés à 300 € seront à la charge d'Eaux de Vienne ;
- d'autoriser le Président à arrêter les termes de l'acte authentique d'acquisition et à le signer, de même que tous documents nécessaires à ladite opération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Thierry TRIPHOSE

Le Président

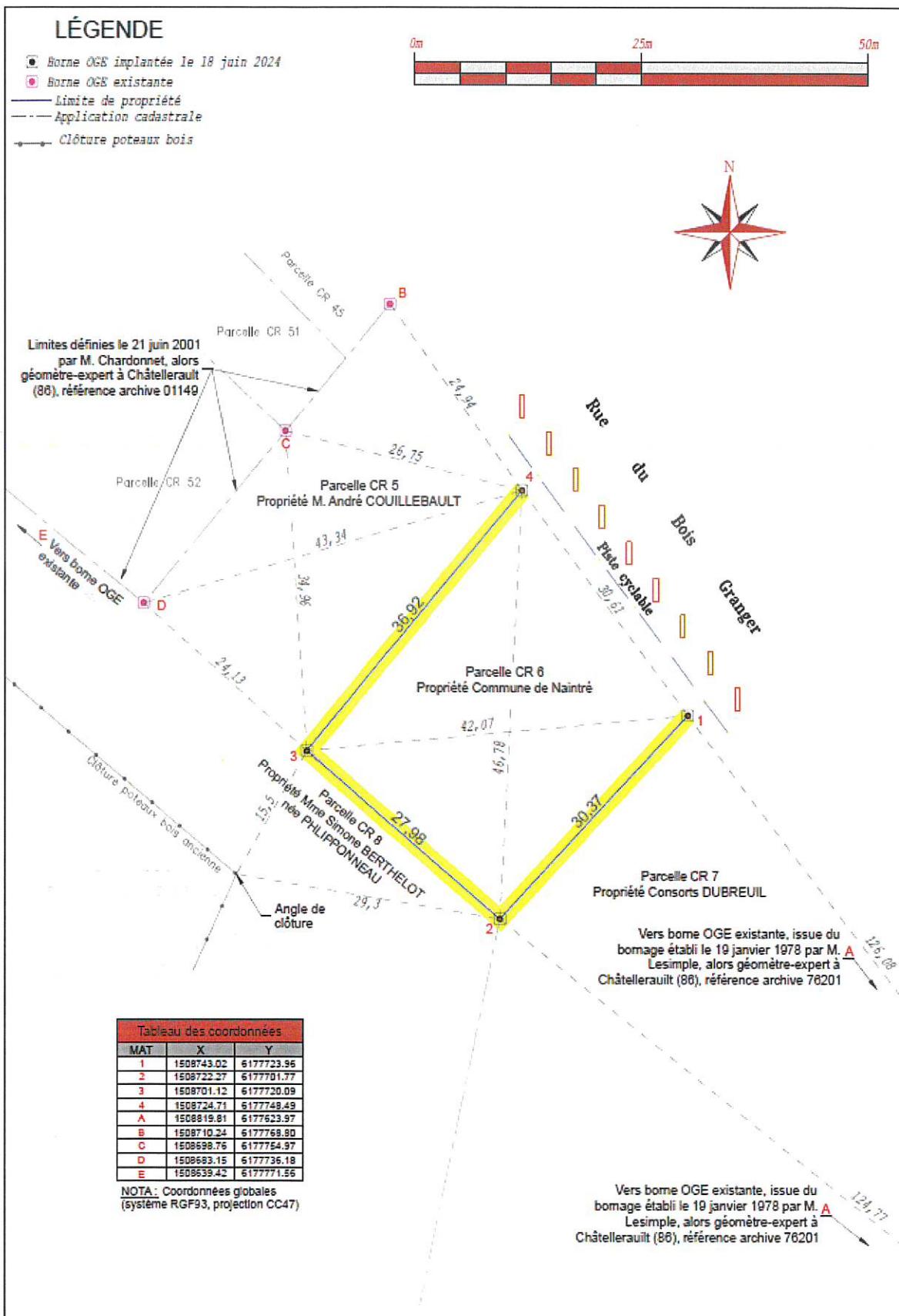


Rémy COOPMAN



ANNEXES :

Parcelle CR06



Parcelle AS 295



Extrait du registre des délibérations du Bureau

Réunion du 09 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_89

Objet : Actualisation des zonages d'assainissement des communes situées sur le territoire de la Communauté de communes VIENNE ET GARTEMPE - Budget Assainissement

Date de la convocation : 03/12/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élu en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TRIPHOSE

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLOU	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Madame Odile LANDREAU	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Michel MALLET donne pouvoir à Monsieur Joël DORET

Monsieur Nicolas REVEILLAULT donne pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN

Absents excusés (6):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Roland LATU, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Frédéric POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT, Monsieur Claude SERGENT.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2224-10 - 1° et L.2224-10 - 2° ; Vu le code de l'environnement et notamment l'article R.122-18 ;

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2124-1 et suivants, R.2124-1 et suivants et R.2161-1 et suivants ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.1331-1 à L.1331-8, L.1331-10 et L.1337-2 relatifs à l'assainissement et au zonage d'assainissement ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-24 et R.151-49, relatifs au zonage et à la desserte par les réseaux ;

Vu l'article R.122-17 du code de l'environnement ;

Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau.

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes VIENNE ET GARTEMPE approuvé le 10 octobre 2024.

Le Président informe les membres du Bureau qu'il paraît opportun d'engager l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées à l'échelle du territoire de la Communauté de communes VIENNE ET GARTEMPE afin de garantir une cohérence entre la planification de l'urbanisation et les zones d'assainissement collectif et non collectif. Cette actualisation ne concerne pas les communes d'Adriers, Mouterre-sur-Blourde et Plaisance pour lesquelles la compétence assainissement n'a pas été transférée.

L'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées poursuit plusieurs objectifs :

- mettre en cohérence des zonages d'urbanisme issus du PLUi et les zonages d'assainissement
- disposer d'un zonage d'assainissement réglementaire cohérent pour l'ensemble du territoire de la Communauté de communes VIENNE ET GARTEMPE
- planifier les éventuelles extensions de réseau à réaliser dans les zones d'assainissement collectif déjà urbanisées

Pour ce faire, l'actualisation du zonage d'assainissement et le classement des secteurs en zones d'assainissement collectif ou non collectif prendra ainsi en compte :

- le zonage d'urbanisme ;
- l'aptitude du sol (selon les données disponibles) ;
- les enjeux environnementaux (appartenance de la zone à une zone de périmètres de protection de captage d'eau potable notamment) ;
- une analyse technico-économique permettant d'évaluer l'opportunité de desserte des secteurs urbains non pourvus de réseaux d'assainissement collectif.

Ce zonage est soumis à une évaluation environnementale au cas par cas et donc potentiellement, selon l'analyse des services de l'Etat, à la tenue d'une concertation préalable.

Le projet de zonage sera soumis à enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, les membres du Bureau seront de nouveau amenés à délibérer afin d'approuver ou non le zonage modifié.

Il convient de lancer une consultation en procédure formalisée, portant sur un marché ordinaire avec un lot unique, dont le montant est estimé à 330 000 €HT.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver le principe de l'actualisation des zonages d'assainissement des eaux usées des communes composant le territoire de la communauté de communes VIENNE ET GARTEMPE et ses objectifs généraux ;
- de lancer la consultation pour la réalisation de ces études ;
- d'organiser si besoin une concertation préalable ;
- d'autoriser le Président ou sa-son représentant-e à signer les marchés d'études et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de + 10 % des crédits indiqués ci-dessus et inscrits au Budget Primitif 2025.

Le secrétaire de séance



Thierry TRIPHOSE

Le Président



Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau

Réunion du 09 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_90

Objet : Réalisation de travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable Budget Assainissement et Eau potable- AP2026

Date de la convocation : 03/12/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élu en distanciel :0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TRIPHOSE

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLON	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Madame Odile LANDREAU	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Michel MALLET donne pouvoir à Monsieur Joël DORET

Monsieur Nicolas REVEILLAULT donne pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN

Absents excusés (6):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Roland LATU, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT, Monsieur Claude SERGENT.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2124-1 et suivants, R.2124-1 et suivants et R.2161-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau.

Le Président informe les membres du Bureau que le coût global des travaux 2026 de renouvellement des réseaux d'assainissement seuls ou bien avec le renouvellement des réseaux d'eau potable lorsque ces derniers doivent être renouvelés en parallèle, concernant l'ensemble des territoires des Comités Locaux du Syndicat, a été estimé à 4 000 000 € HT.

Il est précisé que ces projets de travaux ont fait l'objet d'une présentation aux élus des Comités locaux de l'automne 2025.

Considérant que les opérations de renouvellement de réseaux d'eau potable seuls ou avec de petites réparations sur des réseaux d'assainissement font l'objet de consultations spécifiques.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des travaux tels que définis ci-dessus du programme 2026 des Comités locaux sous réserve du vote du Budget 2026, à savoir 4 000 000 € HT pour cette typologie d'opération ;
- de procéder à des demandes de financements auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de la Vienne ;
- de lancer, pour la réalisation de ces travaux, une ou plusieurs consultations par lots, selon une procédure formalisée ;
- d'autoriser le Président ou sa-son représentant-e à signer le ou les marchés de travaux, sous réserve du vote du budget 2026 par le Comité syndical, ainsi que tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de + 15 % des crédits indiqués ci-dessus et inscrits au Budget primitif 2026.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Thierry TRIPHOSE

Le Président

Rémy COOPMAN



Annexe : Liste des opérations

Le tableau ci-dessous présente la liste des opérations prévisionnelles inscrites au BP 2026 pour les réseaux d'assainissement et d'eau potable. Cette liste pourra faire l'objet d'ajustements ponctuels en cas de contraintes techniques.

Comité local	Commune	DÉSIGNATION
CL CHANTEMERLE	VALENCE EN POITOU	CL CHANTEMERLE - PROG 2025 - Couhé (Valence en poitou) - Rue du stade et du Chemin Vert (AEP EU) (avec AEP et EP)
CL LATHUS MONTMORILLON JOUHET	LATHUS ST REMY	CL LATHUS MONTMORILLON - PROG 2025 - Aménagement ST REMY suite CEAR - VERDI
CL GRAND POITIERS NORD	BONNES	CL GPN PROG 2026 - Bonnes passage sous la Vienne
CL BAS LOUDUNAIS	ANGLIERS	CL BAS LOUDUNAIS - PROG 2026 - Angliers carrefour et chemin accès PR STEP c AEP EU
CL BOISSE DESTILLES	MOUSSAC	CL BOISSE DESTILLES - PROG 2026 - Moussac Place de la Liberté, impasse des feux follets AEP EU
CL CHATELLERAULT NAINTRÉ	CHÂTELLERAULT	CL CHÂTELLERAULT - PROG 2026 - Châtellerault Auchan PR et réseau
CL CHATELLERAULT NAINTRÉ	NAINTRÉ	CL CHÂTELLERAULT - PROG 2026 - Naintré Honoré de Balzac
CL GRAND POITIERS EST	SEVRES ANXAUMONT	CL GPE - PROG 2026 - Sèvres Anxaumont - Route de St Julien l'ARs et route d'Anxaumont (op 2 et 8) ASS
CL GRAND POITIERS NORD	SAINT GEORGES LES BAILLARGEAUX	CL GPN - PROG 2026- ST Georges - rue du Dolmen
CL HAUT POITOU EST	CHARRAIS	CL HPE - PROG 2026 - Charrais rue de Milly
CL HAUT POITOU EST	VILLIERS	CL HPE - PROG 2026 - Villiers - Impasse et rue du champs Doré et lotissement rue des érables des tilleuls et impasse de la treille
CL HAUT POITOU EST	VOUILLE	CL HPE - PROG 2026 - Vouillé rue de Trudale AEP EU
CL LA BUSSIERE SAINT SAVIN	SAINT PIERRE DE MAILLE	CL BUSSIERE ST SAVIN - PROG 2026 - St Pierre de Maillé -Rue du 11 novembre AEP EU

CL LA SOURCE BLEUE	CHAMPAGNE HILAIRE	SAINT CL SOURCE BLEUE - PROG 2026 - Champagne st Hilaire Carrefour Route d'anché/Couhé
CL LUSSACOIS	LA CHAPELLE VIVIERS	CL LUSSAC - PROG 2026 - Chapelle Viviers Rue du Vivier AEP EU
CL LUSSACOIS	VALDIVIENNE	CL LUSSAC - PROG 2026 - Valdivienne Rue du Temple et anciens métiers AEP EU
CL SUD VIENNE	CIVRAY	CL SUD VIENNE - PROG 2026 - Civray rues de Moulin Minot et Rousseau AEP EU
CL VALLEES DU CLAIN	CHATEAU LARCHER	CL VALLEES DU CLAIN - PROG 2026 - CHATEAU LARCHER rue de la mairie et Fontaine
CL VALLEES DU CLAIN	LA VILLEDIEU DU CLAIN	CL VALLEES DU CLAIN - PROG 2026 - La Villedieu Route Nationale (Sortie Sud) AEP EU
CL VALLEES DU CLAIN	NOUAILLE-MAUPERTUIS	CL VALLEES DU CLAIN - PROG 2026 - Nouaillé -Route des Roches Prémarie
CL VALLEES DU CLAIN	NOUAILLE-MAUPERTUIS	CL VALLEES DU CLAIN - PROG 2026 - Nouaillé - Rue du Querreux AEP EU
CL VALLEES DU CLAIN	SMARVES	CL VALLES DU CLAIN - PROG 2026 - Smarves Grand Rue
CL VAUX-SUR-VIENNE	INGRANDES	CL VAUX - PROG 2026 - Ingrandes -Raccordement des deux branchements suite arrêt Fonderies

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 09 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_91

Objet : Réalisation de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement Budget Eau potable et Assainissement - AP2026

Date de la convocation : 03/12/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élu en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TRIPHOSE

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLOU	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Madame Odile LANDREAU	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Michel MALLET donne pouvoir à Monsieur Joël DORET

Monsieur Nicolas REVEILLAULT donne pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN

Absents excusés (6):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Roland LATU, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Frédéric POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT, Monsieur Claude SERGENT.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2124-1 et suivants, R.2124-1 et suivants et R.2161-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau.

Le Président informe les membres du Bureau que le coût global des travaux 2026 de renouvellement des réseaux d'eau potable seuls et de petites réparations ponctuelles sur les réseaux d'assainissement concernant l'ensemble des territoires des Comités Locaux du Syndicat a été estimé à 10 000 000 € HT.

Afin de permettre la réalisation de ce programme de travaux 2026, il est proposé :

- de lancer, une ou plusieurs consultations par lots, selon une procédure formalisée ;
- de lancer une première consultation, en fin d'année 2025, afin de pouvoir notifier des marchés de travaux, dès le vote du Budget 2026 par le Comité syndical.

Il est précisé que ces projets de travaux vont faire l'objet d'une présentation aux élus des Comités Locaux de l'automne 2025.

A noter que:

- les opérations de réparations ponctuelles de réseaux d'assainissement en parallèle des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable seront intégrées aux travaux objet de la présente délibération ;
- les opérations de renouvellement de réseaux d'eau potable en lien avec des travaux sur des réseaux d'assainissement ou des opérations groupées avec d'autres concessionnaires feront l'objet de consultations spécifiques.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et de petites réparations ponctuelles sur les réseaux d'assainissement du programme 2026 des Comités Locaux sous réserve du vote du Budget 2026, à savoir 10 000 000 € HT pour cette typologie d'opération ;
- de procéder à des demandes de financements auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département ;
- de lancer pour la réalisation de ces travaux, une ou plusieurs consultations par lots ;
- d'autoriser le Président ou sa-son représentant-e à signer le ou les marchés de travaux, sous réserve du vote du Budget 2026 par le Comité syndical, ainsi que tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de + 15 % des crédits indiqués ci-dessus et inscrits au Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Thierry TRIPHOSE

Le Président



Rémy COOPMAN



Annexe : Liste des opérations

Le tableau ci-dessous présente la liste des opérations prévisionnelles inscrites au BP 2026 pour les réseaux d'eau potable. Cette liste pourra faire l'objet d'ajustements ponctuels en cas de contraintes techniques.

Comité local	DÉSIGNATION
CL BAS LOUDUNAIS	CL BAS LOUDUNAIS - PROG 2026 - Mazeuil Le moulin Charrais CVM
CL BAS LOUDUNAIS	CL BAS LOUDUNAIS - PROG 2026 - Savigny sous Faye Cezay CVM
CL BAS LOUDUNAIS	CL BAS LOUDUNAIS - PROG 2026 - Berthegon Bellonnières CVM
CL BAS LOUDUNAIS	CL BAS LOUDUNAIS - PROG 2026 - Mazeuil La Bernardière CVM
CL BAS LOUDUNAIS	CL BAS LOUDUNAIS - PROG 2026 - Martaizé rue de beaulieu CVM
CL BAS LOUDUNAIS	CL BAS LOUDUNAIS - PROG 2026 - SAIRES - La Messelière / Le Petit Puits de Saires CVM
CL BAS LOUDUNAIS	CL BAS LOUDUNAIS - PROG 2026 - Monts sur Guesnes Albizé / Les Fontenelles CVM
CL BAS LOUDUNAIS	CL BAS LOUDUNAIS - PROG 2026 - Moncontour Ouzilly - rues de l'Eglise, de Tiveaux
CL BOISSE DESTILLES	CL BOISSE DESTILLES - PROG 2026 - Millac - Chalais
CL BOISSE DESTILLES	CL BOISSES DESTILLE - PROG 2026 - Luchapt Les Petits Plats
CL CHATELLERAULT NAINTRÉ	CL CHATELLERAULT - PROG 2026 - Chatellerault Point 25 La berthonnerie CVM
CL GRAND POITIERS EST	CL GPE - PROG 2026 - Chauvigny Mareuils-les Essards CVM
CL GRAND POITIERS SUD OUEST	CL GPSO - PROG 2026 - Sanxay Champs Fleuri (Bourdevert 3)
CL HAUT POITOU EST	CL HPE - PROG 2026 - Cissé route du chatelet
CL HAUT POITOU EST	CL HPE - PROG 2026 - Cissé route de Lonchard
CL HAUT POITOU EST	CL HPE - PROG 2026 - Cissé route de Vouillé
CL HAUT POITOU OUEST	CL HPO - PROG 2026- Massognes Refoulement CE Massognes et Station de La Roche
CL HAUT POITOU OUEST	CL HPO - PROG 2026 - Cherves - route de la forêt - rue de la Vallée des

	Roches - Chemin de Saint Hilaire
CL LA BUSSIERE SAINT SAVIN	CL BUSSIERE ST SAVIN - PROG 2026 - ST Germain - La Pignauderie
CL LA BUSSIERE SAINT SAVIN	CL BUSSIERE ST SAVIN - PROG 2026 - St Pierre de Maillé -Rue du 11 novembre AEP EU
CL LA SOURCE BLEUE	CL SOURCE BLEUE - PROG 2026- Ferriere Ayroux- La Lande
CL LATHUS MONTMORILLON JOUHET	CL MONTMORILLON LATHUS - PROG 2026 - Plaisance Grand Rue
CL LATHUS MONTMORILLON JOUHET	CL MONTMORILLON - PROG 2026 - Jouhet route de Montmorillon AEP EU
CL LOUDUN BASSES	CL LOUDUN - PROG 2026 - Loudun rue et impasse de la Gare
CL LUSSACOIS	CL LUSSAC - PROG 2026 - Plaisance - La Meunière/Le Jeu CVM
CL SUD VIENNE	CL SUD VIENNE - PROG 2026 - Brux Rue Général Rivaud
CL SUD VIENNE	CL SUD VIENNE - PROG 2026 - St GAudent rues de la Mare de Montre et de la Mairie
CL SUD VIENNE	CL SUD VIENNE - PROG 2026 - Brux Rue route de la Garenne et st Martin
CL TROIS MOUTIERS	CL TROIS MOUTIERS - PROG 2026 - Curçay sur Dive - Lourdines CVM
CL TROIS MOUTIERS	CL TROIS MOUTIERS -PROG 2026- Trois Moutiers entre petite Fête et grande Fête
CL VAL DE GARTEMPE ET CREUSE	CL VAL GARTEMPE - PROG 2026 - Coussay les Bois La Machine
CL VAL DE GARTEMPE ET CREUSE	CL VAL GARTEMPE - PROG 2026 - Coussay les bois Du PI 9 au stade
CL VALLEES DU CLAIN	CL VALLEES DU CLAIN - PROG 2026 - Vivonne -Danlot
CL VALLEES DU CLAIN	CL VALLEES DU CLAIN - PROG 2026 - Gizay route de Nieul
CL VALLEES DU CLAIN	CL VALLEES DU CLAIN - PROG 2026 - Nouaillé - rue des Ecoles
CL VALLEES DU CLAIN	CL VALLEES DU CLAIN - PROG 2026 - La Villedieu Route d'Aslonnes
CL VAUX-SUR-VIENNE	CL VAUX - PROG 2026 - St GENest d'Ambiere - La riviere de gironde CVM
CL VAUX-SUR-VIENNE	CL VAUX - PROG 2026 - Thuré rue de l'envigne CVM

CL BOISSE DESTILLES	CL BOISSE DESTILLES - PROG 2026 - Moussac Place de la Liberté, impasse des feux follets AEP EU
CL BRIGUEIL	CL BRIGUEIL - PROG 2026 - Journet - La Crouzette
CL CHANTEMERLE	CL CHANTEMERLE - PROG 2026 - Couhé-Rue du stade et du Chemin Vert
CL CHATELLERAULT NAINTRÉ	CL CHATELLERAULT - PROG 2026 - Chatellerault avenue du maréchal leclerc
CL CHATELLERAULT NAINTRÉ	CL CHATELLERAULT - PROG 2026 - Naintré Honoré de Balzac AEP et EU
CL CHATELLERAULT NAINTRÉ	CL CHATELLERAULT - PROG 2026 - Châtellerault 34 Résidence de la Tour Girard Antoigné CVM
CL CHATELLERAULT NAINTRÉ	CL CHATELLERAULT - PROG 2026 - Chatellerault quai des martyrs de la résistance (branchement)
CL CHATELLERAULT NAINTRÉ	CL CHATELLERAULT - PROG 2026 - Châtellerault avenue Edouard Herriot
CL GRAND POITIERS EST	CL GPE - PROG 2026 - Sèvres Auxamont - route de Chauvigny
CL GRAND POITIERS EST	CL GPE - PROG 2026 - ST Julien l'Ars- rue du casse cou
CL GRAND POITIERS EST	CL GPE - PROG 2026 - Bonnes Pont de Bonnes
CL GRAND POITIERS NORD	CL GPN - PROG 2026 - Dissay Est les Varennes/L'herbaudière
CL GRAND POITIERS NORD	CL GPN - PROG 2026 - Jaunay Marigny route des 4 vents
CL GRAND POITIERS NORD	CL GPN - PROG 2026 - St Georges les B - Interconnexion avec Grand Poitiers
CL GRAND POITIERS SUD OUEST	CL GPSO - PROG 2026 - Lusignan Rues Raymondin/Enjambes/Gares
CL GRAND POITIERS SUD OUEST	CL GPSO - PROG 2026 - Curzay sur Vonne Les justices
CL GRAND POITIERS SUD OUEST	CL GPSO - PROG 2026 - Lusignan avenue de la libération
CL HAUT POITOU EST	CL HPE - PROG 2026 - Avanton Route de QUIET et Rue de BERRY
CL HAUT POITOU EST	CL HPE - PROG 2026 - Avanton Bois Paché
CL HAUT POITOU OUEST	CL HPO - PROG 2026- Vendeuvre rue de L'esvescault
CL HAUT POITOU OUEST	CL HPO - PROG 2026- Mirebeau boulevard Richelieu

CL HAUT POITOU OUEST	CL HPO - PROG 2026- Mirebeau Boulevard Foulques Nerra
CL HAUT POITOU OUEST	CL HPO - PROG 2026- Mirebeau Rue Hoche AEp EU
CL HAUT POITOU OUEST	CL HPO - PROG 2026- Mirebeau Rue de la tour candale
CL LA BUSSIERE SAINT SAVIN	CL BUSSIERE ST SAVIN - PROG 2026 - St Savin rue de la Gare et rue Gaschard
CL LA BUSSIERE SAINT SAVIN	CL BUSSIERE ST SAVIN - PROG 2026 - St Savin Av du Général de Gaulle
CL LA SOURCE BLEUE	CL SOURCE BLEUE - PROG 2026- St Maurice la Clouere Le Dognon
CL LATHUS MONTMORILLON JOUHET	CL MONTMORILLON - PROG 2026 - Montmorillon route de Lussac
CL LUSSACOIS	CL LUSSAC - PROG 2026 - Valdivienne Le Peu
CL LUSSACOIS	CL LUSSAC - PROG 2026 - Chapelle Viviers Rue du Vivier AEP EU
CL LUSSACOIS	CL LUSSAC - PROG 2026 - Bouresse Rue des Ecoles
CL LUSSACOIS	CL LUSSAC - PROG 2026- Civaux complexe sportif AEP EU
CL LUSSACOIS	CL LUSSAC- PROG 2026- Valdivienne Impasse des frères
CL SUD VIENNE	CL SUD VIENNE - PROG 2026 - Civray Rue Pestureau AEP EU
CL SUD VIENNE	CL SUD VIENNE - PROG 2026 - Linazay Nantillé
CL SUD VIENNE	CL SUD VIENNE - PROG 2026 - Chaunay déviation
CL SUD VIENNE	CL SUD VIENNE - PROG 2026 - Charroux Rue du Chatelet
CL SUD VIENNE	CL SUD VIENNE- PROG 2026 - Blanzay Impasse des anciennes écoles
CL VALLEES DU CLAIN	CL VALLEES DU CLAIN - PROG 2026 - Vivonne -rue des Portes Rouges
CL VALLEES DU CLAIN	CL VALLEES DU CLAIN- PROG 2026- Chateau Larcher Rue Fontaine et Mairie
CL VAUX-SUR-VIENNE	CL VAUX - PROG 2026 -Leugny Les Chagnaises
CL VAUX-SUR-VIENNE	CL VAUX - PROG 2026 -St gervais les 3 Clochers - Belebat
CL VAUX-SUR-VIENNE	CL VAUX - PROG 2026 -Cernay Rue du Lac

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 09 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_92

Objet : Réalisation de travaux de réhabilitation de réservoirs d'eau potable Budget Eau - AP 2026

Date de la convocation : 03/12/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élu en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TRIPHOSE

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLOU	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Madame Odile LANDREAU	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Michel MALLET donne pouvoir à Monsieur Joël DORET

Monsieur Nicolas REVEILLAULT donne pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN

Absents excusés (6):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Roland LATU, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Frédéric POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT, Monsieur Claude SERGENT.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau.

Le Président informe les membres du Bureau que le programme de réhabilitation des réservoirs d'eau potable du programme 2026 est le suivant :

Comité local	Commune	Objet des travaux	Montant € HT
Vienne et Gartempe	Persac	Réhabilitation des colonnes hydrauliques du château d'eau	250 000
Lussacois	Valdivienne	Réhabilitation et aménagement voirie et clôture - bâche de Morthermer	60 000
Boisse Destilles	Millac	Aménagement de voirie et clôture du château d'eau de Millac	30 000
Sud Vienne	Val de Comporté (Saint Saviol)	Réhabilitation du château d'eau de Breuil Haleine	600 000
Vienne Ozon	Archigny	Réhabilitation du château d'eau Les Flammes	500 000
		Montant total € HT	1 440 000

Afin de permettre la réalisation de ce programme de travaux 2026, il est proposé de lancer une ou plusieurs consultations par lots, selon une procédure adaptée.

Il est précisé que ces projets de travaux vont faire l'objet d'une présentation aux élus des Comités locaux à l'automne 2025.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des travaux de réhabilitation de réservoirs d'eau potable du programme 2026 tels que définis ci-dessus sous réserve des crédits inscrits au BP 2026, à savoir 1 440 000 € HT ;
- de lancer, pour la réalisation de ces travaux, une ou plusieurs consultations par lots, selon une procédure adaptée ;

- d'autoriser le Président ou sa-son représentant-e à signer le ou les marchés de travaux, sous réserve du vote du budget 2026 par le Comité syndical, ainsi que tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus et inscrits au Budget primitif 2026.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Thierry TRIPHOSE

Le Président

Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 09 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_93

Objet : Réalisation de travaux de réhabilitation des lagunes Budget Assainissement - AP2026

Date de la convocation : 03/12/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élu en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TRIPHOSE

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Claude DAVIAUD

Monsieur Alain GUILLOU

Monsieur Bernard HENEAU

Madame Odile LANDREAU

Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Thierry TRIPHOSE

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Joël DORET

Madame Pascale GUITTET

Monsieur Jean-Pierre JAGER

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Jacques SABOURIN

Ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Michel MALLET donne pouvoir à Monsieur Joël DORET

Monsieur Nicolas REVEILLAULT donne pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN

Absents excusés (6):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Roland LATU, Monsieur Gilles MORISSEAU,
Monsieur Frédéric POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT, Monsieur Claude SERGENT.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau.

Le Président informe les membres du Bureau du projet de réhabilitation des stations de type lagunage naturel et précise :

- que le Syndicat possède environ 150 stations de type lagunage ;
- qu'il convient par conséquent de réhabiliter annuellement certains ouvrages ;
- que les projets de réhabilitation pour 2026 concernent **7 ouvrages** d'assainissement listés dans le tableau ci-après.

Comité local	Commune	Intitulé	Montant estimatif des travaux € HT	Maîtrise d'oeuvre € HT	Montant total € HT
HAUT POITOU OUEST	CHOUPPES	HPO PROG 2026 - Chouppe - Réhab lagune Bourg 250 EH	175 000	9 100	184 100
LUSSACOIS	PAYROUX	LUSSACOIS - PROG 2026 - Payroux - Rehab lagune bourg	150 000	7 800	157 800
VALLÉES DU CLAIN	ROCHES PREMARIE	VALLÉES CLAIN - PROG 2026 - Roches Prémarie - Rehab lagune Andillé	150 000	7 800	157 800
BOISSE DESTILLES	MAZEROLLES	BOISSE DESTILLES - PROG 2026 - Mazerolles Loubressac 100 EH	120 000	6 200	126 200
BAS LOUDUNAIS	GLENOUZE	BAS LOUDUNAIS - PROG 2026 - Glénouze Réhab. bourg 100 EH	100 000	5 200	105 200
VALS DE GARTEMPE ET CREUSE	LA ROCHE POSAY	VALS GARTEMPE - PROG 2026 - LRP - Réhab. lagune Foncemont 90EH	100 000	5 200	105 200
LUSSACOIS	VALDIVIENNE	LUSSACOIS - PROG 2026 - Valdivienne FPR Garenne Bassin infiltration	80 000	4 200	84 200
TOTAL			875 000	45 500	920 500

Ces travaux ont été proposés dans le programme des investissements présenté au Comité local d'automne 2025 pour l'année 2026.

Afin de permettre la réalisation de ce programme de travaux, il est proposé de lancer, une ou plusieurs consultations, selon une procédure adaptée.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des travaux tels que définis ci-dessus sous réserve des crédits inscrits au BP 2026 ;

- de procéder à des demandes de financements auprès de l'Agence de l'Eau et du Département ;
- de lancer la consultation pour la réalisation de ces travaux ;
- d'autoriser le Président ou sa-son représentant-e à signer les marchés de travaux, sous réserve du vote du budget 2026 par le Comité Syndical et de l'accord des financeurs, et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de + 15 % des crédits indiqués ci-dessus et inscrits au Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Thierry TRIPHOSE

Le Président



Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau

Réunion du 09 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_94

Objet : Travaux de réhabilitation d'ouvrages assainissement Budget Assainissement - AP
2026

Date de la convocation : 03/12/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élu en distanciel :0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TRIPHOSE

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLOU	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Madame Odile LANDREAU	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Michel MALLET donne pouvoir à Monsieur Joël DORET

Monsieur Nicolas REVEILLAULT donne pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN

Absents excusés (6):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Roland LATU, Monsieur Gilles MORISSEAU,
Monsieur Frédéric POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT, Monsieur Claude SERGENT.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau.

Le Président informe les membres du Bureau :

- que le Syndicat possède environ 700 postes de relèvement ou de refoulement sur ses systèmes d'assainissement ; que la réception et le pompage des eaux usées peuvent générer au fil du temps une dégradation du génie civil et de l'hydraulique de ces ouvrages de pompage ;
- qu'il convient par conséquent de renouveler intégralement certains ouvrages ou à minima de changer et adapter l'hydraulique des autres ;
- qu'ainsi, les projets de réhabilitation pour 2026 concernent **8 ouvrages** d'assainissement listés dans le tableau ci après :

Comité local	Commune	Intitulé	Montant estimatif des travaux € HT	Maîtrise d'oeuvre € HT	Montant total € HT
CHATELLERAULT NAINTRÉ	NAINTRÉ	CHATELLERAULT NAINTRÉ - PROG 2026 Naintré TTP H2S Prieuré ou Chezelles Archillac + compresseur	130 000	6 800	136 800
LA SOURCE BLEUE	CHAMPAGNÉ SAINT HILAIRE	SOURCE BLEUE - PROG 2026 - Champagné St Hilaire - Déplacement poste Route Sommières PR du Stade	100 000	5 200	105 200
LATHUS MONTMORILLON JOUHET	MONTMORILLON	LATHUS MONTMORILLON JOUHET - PROG 2026 - Montmorillon PR Fontaine des Écoles	95 000	4 900	99 900
CHANTEMERLE	COUHÉ	CHANTEMERLE - PROG 2026 - Couhé Dessableur Entrée BT ancienne STEP	75 000	3 900	78 900
VALS DE GARTEMPE ET CREUSE	PLEUMARTIN	VALS DE GARTEMPE ET CREUSE PROG 2026 Pleumartin - Dessableur entrée de STEP	75 000	3 900	78 900
VALLÉES DU CLAIN	FLEURÉ	VALLÉES CLAIN - PROG 2026 - Fleuré - Rehab PR Epine	65 000	3 400	68 400
VAUX-SUR-VIENNE	SAINT GERVAIS LES TROIS CLOCHERS	VAUX SUR VIENNE - PROG 2026 - SAINT GERVAIS LES TROIS CLOCHERS - Chambre à vannes PR pôle médical	65 000	3 400	68 400
HAUT POITOU EST	VILLIERS	HPE - PROG 2026 -Villiers - PR du Cimetière	50 000	2 600	52 600
TOTAL			655 000	34 100	689 100

Ces travaux ont été proposés dans le programme des investissements présenté aux Comités locaux d'automne 2025 pour l'année 2026.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne	0 à 25 %
- Département de la Vienne	0 à 20 %
- Eaux de Vienne	55 % à 100 %

Afin de permettre la réalisation de ce programme de travaux, il est proposé de lancer, une ou plusieurs consultations, selon une procédure adaptée.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des travaux tels que définis ci-dessus sous réserve des crédits inscrits au BP 2026 ;
- de procéder à des demandes de financements auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de la Vienne ;
- de lancer les consultations pour la réalisation de ces travaux ;
- d'autoriser le Président ou sa-son représentant-e à signer les marchés de travaux, sous réserve du vote du Budget 2026 par le Comité syndical et de l'accord des financeurs, et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de + 15 % des crédits indiqués ci-dessus et inscrits au Budget primitif 2026.

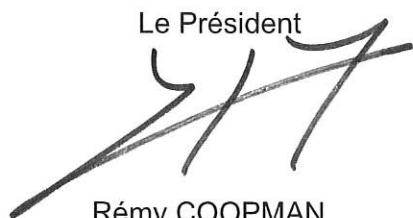
Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Thierry TRIPHOSE

Le Président



Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau

Réunion du 09 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_95

Objet : Réalisation de travaux de réhabilitation de petites unités de traitement des eaux usées
 Budget Assainissement - AP2025

Date de la convocation : 03/12/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élu en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TRIPHOSE

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Claude DAVIAUD

Monsieur Joël DORET

Monsieur Alain GUILLOU

Madame Pascale GUITTET

Monsieur Bernard HENEAU

Monsieur Jean-Pierre JAGER

Madame Odile LANDREAU

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Jacques SABOURIN

Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Michel MALLET donne pouvoir à Monsieur Joël DORET

Monsieur Nicolas REVEILLAULT donne pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN

Absents excusés (6):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Roland LATU, Monsieur Gilles MORISSEAU,
 Monsieur Frédéric POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT, Monsieur Claude SERGENT.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUV AIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau.

Le Président informe les membres du Bureau des travaux de réhabilitation de 4 stations d'épuration de petites capacités prévues au Budget 2025 dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-après:

Commune	Lieux-dits	Capacité EH*	Type de filière
PINDRAY	La Roche à Baussant	50	Filtre compact
INGRANDES	Les Moineries	35	Filtre compact
ROUILLÉ	La Renoncière et Brantelay	35	Filtre compact
VIVONNE	Nouzières	45	Filtre compact

*EH : équivalent habitant

La maîtrise d'œuvre de ces opérations est réalisée par le bureau d'étude VERDI.

Ces travaux ont été proposés dans le programme des investissements 2025 présenté aux comités locaux.

Le montant total de ces opérations est le suivant :

Montant travaux (€.H.T.)	Maîtrise d'œuvre externalisée VERDI (€.H.T.)	TOTAL (€.H.T.)
460 000,00	55 887,50	515 887,50

Il convient de lancer une ou plusieurs consultations par lots, selon une procédure adaptée.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des travaux de réhabilitation des quatre petites stations d'épuration tels que définis ci-dessus ;
- de lancer la consultation pour la réalisation de ces travaux ;
- d'autoriser le Président ou sa-son représentant-e à signer les marchés de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de + 15 % des crédits indiqués ci-dessus et inscrits au Budget Primitif 2025.

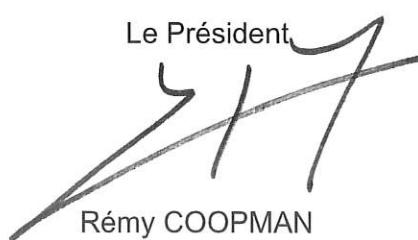
Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Thierry TRIPHOSE

Le Président



Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau

Réunion du 09 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_96

Objet : Constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Montmorillon et Eaux de Vienne pour la réalisation de travaux de réseaux d'eau potable et d'enfouissement de l'éclairage public - Budget Eau - AP 2025

Date de la convocation : 03/12/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élus en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TRIPHOSE

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLOU	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Madame Odile LANDREAU	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Michel MALLET donne pouvoir à Monsieur Joël DORET

Monsieur Nicolas REVEILLAULT donne pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN

Absents excusés (6):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Roland LATU, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Frédéric POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT, Monsieur Claude SERGENT.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2113-6 et suivants et L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau.

Le Président rappelle aux membres du Bureau que la commune de Montmorillon va procéder à l'aménagement d'une voie verte, le long de la Gartempe, rue des Illettes.

Cette rue est très étroite, nécessite au préalable de ces travaux, la rénovation du réseau d'eau potable et l'enfouissement de l'éclairage public.

Pour permettre une optimisation des coûts, une mutualisation des moyens et faciliter la coordination, il convient de constituer un groupement de commandes entre Eaux de Vienne et la commune de Montmorillon et de lancer une consultation pour la réalisation des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et d'enfouissement de l'éclairage public.

Eaux de Vienne est désigné coordonnateur du groupement de commandes.

Les travaux objet du groupement de commande concernent :

- Travaux d'eau potable pour un montant estimé à 202 500 € HT
- Travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public

L'ensemble de ces travaux est inscrit au budget eau potable AP 2025. La décomposition financière est la suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux eau potable	202 500
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	10 500
TOTAL	213 000

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des travaux tels que définis ci-dessus ;
- de donner tout pouvoir au Président ou sa-son représentant-e pour négocier le contenu de la convention de groupement de commandes pour la réalisation des travaux ci-dessus mentionnés et pour la signer ;
- de désigner **Monsieur Roland LATU** comme membre titulaire et **Monsieur Christian CHAPLAIN** comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes ;
- de lancer la consultation pour la réalisation de ces travaux ;
- d'autoriser le Président ou sa-son représentant-e à signer les marchés de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de + 15 % des crédits indiqués ci-dessus et inscrits au Budget Primitif 2025.

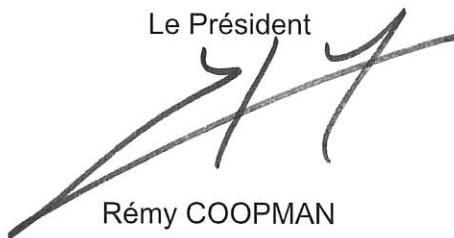
Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Thierry TRIPHOSE

Le Président



Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau

Réunion du 09 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_97

Objet : Réalisation de travaux d'assainissement sur le comité local de Grand Poitiers Est - commune de Bonnes - Budget Assainissement - AP 2026

Date de la convocation : 03/12/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élu en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TRIPHOSE

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLOU	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Madame Odile LANDREAU	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Michel MALLET donne pouvoir à Monsieur Joël DORET

Monsieur Nicolas REVEILLAULT donne pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN

Absents excusés (6):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Roland LATU, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Frédéric POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT, Monsieur Claude SERGENT.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau.

Le Président rappelle aux membres du Bureau que sur la commune de Bonnes (Comité local de Grand Poitiers Est) le siphon passant sous la Vienne et collectant la moitié des effluents de la commune est hors service depuis sa casse durant l'été 2025.

Le centre d'exploitation de La Villedieu a donc mis en service une solution temporaire avec la création d'un pompage provisoire dans un dessableur et la pose d'une canalisation souple sur le pont traversant la Vienne.

Le Département projette la réhabilitation de ce pont durant l'été 2026. Il est donc nécessaire de procéder aux travaux permettant le transfert des effluents entre les deux rives en amont.

Il convient par conséquent de lancer une consultation en procédure adaptée et composée de deux lots pour la réalisation de ces travaux qui consistent en :

- la création d'un poste de relèvement en aval du dessableur ;
- la pose d'une canalisation sous la Vienne via la réalisation d'un forage dirigé d'une longueur de 250 mètres.

Ces travaux ont été proposés dans le programme des investissements présenté au Comité local d'automne 2025 pour l'année 2026.

Le projet est estimé à **250 000,00 € HT.**

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne : 25%
- Département de la Vienne : 15%
- Eaux de Vienne : 60%

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des travaux tels que définis ci-dessus sous réserve des crédits inscrits au BP 2026 ;
- de procéder à des demandes de financements auprès de l'Agence de l'Eau et du Département ;
- de lancer la consultation pour la réalisation de ces travaux ;
- d'autoriser le Président ou sa-son représentant-e à signer les marchés de travaux, sous réserve du vote du Budget 2026 par le Comité syndical et de l'accord des financeurs, et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de + 15 % des crédits indiqués ci-dessus et inscrits au Budget primitif 2026.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Thierry TRIPHOSE

Le Président



Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 09 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_98

Objet : Réalisation de travaux d'eau potable sur le Comité Local de Châtellerault Naintré - commune de Châtellerault - Budget Eau - AP 2025

Date de la convocation : 03/12/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 16 (64%)

Nombre d'élu en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote : 19 (76%)

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TRIPHOSE

Étaient présents : (16)

Dans la salle Vienne (16) :

Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Claude DAVIAUD
Madame Pascale GUILLET
Monsieur Jean-Pierre JAGER
Madame Françoise MICAULT
Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Jacques SABOURIN

Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET
Monsieur Bernard HENEAU
Madame Odile LANDREAU
Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Michel MALLET donne pouvoir à Monsieur Joël DORET

Monsieur Nicolas REVEILLAULT donne pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN

Absents excusés (7):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Alain GUILLON, Monsieur Roland LATU, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Frédéric POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT, Monsieur Claude SERGENT.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

Vu la délibération B_n°2025_54 en date du 8 juillet 2025 portant sur l'organisation d'un concours de maîtrise d'oeuvre du projet de construction d'un nouveau centre d'exploitation, d'un magasin et d'un laboratoire à Châtellerault (Naintré) - Budget Eau et Assainissement ;

Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau.

Le Président rappelle aux membres du Bureau qu'une étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable sur le secteur de Châtellerault a été réalisée en 2024. Les conclusions de cette dernière mentionnent notamment qu'il est nécessaire de créer un réservoir de 600 m³ adossé à une surpression de 2 x 100 m³/h pour le secours de l'unité de distribution d'eau potable de Vaux sur Vienne.

Les travaux consistent donc à :

- poser une canalisation sur un linéaire de 4 000 ml intégrant un forage dirigé sous la Vienne. La délibération relative à ces travaux a été prise le 10 décembre 2024 et l'entreprise retenue a été désignée lors de la CAO du 24 juin 2025. Les travaux débuteront début 2026 ;
- créer sur un même site :
 - un réservoir de 600 m³ et une surpression pour le compte d'Eaux de Vienne ;
 - un réservoir pour la défense extérieure contre l'incendie (DECI) pour le compte de la Ville de Châtellerault.

A cet effet une convention de groupement de commandes de maîtrise d'oeuvre a été approuvée par délibération en date du 10 septembre 2024. L'objectif était d'avoir une réflexion globale des infrastructures à réaliser et des investissements sur ce site. Le maître d'œuvre commun est le bureau d'étude VERDI.

Suite à la présentation des études d'avant projet, la ville de Châtellerault ne souhaite pas réaliser à courte échéance ses travaux de DECI.

Eaux de Vienne doit réaliser à courte échéance les travaux d'ouvrage afin de mettre en service la canalisation pour sécuriser le comité local de Vaux sur Vienne.

Il convient par conséquent de lancer une consultation en procédure adaptée non allotie, sous maîtrise d'œuvre VERDI, pour la construction de la surpression et du réservoir sous maîtrise d'ouvrage d'Eaux de Vienne-Siveer.

Le projet est estimé par le maître d'œuvre à **1 500 000,00 € HT**.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne : 50%
- Département de la Vienne : 10%
- Eaux de Vienne : 40%

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des travaux tels que définis ci-dessus ;

- de procéder à des demandes de financements auprès de l'Agence de l'Eau et du Département ;
- de lancer la consultation pour la réalisation de ces travaux ;
- d'autoriser le Président ou sa-son représentant-e à signer les marchés de travaux, sous réserve de l'accord des financeurs, et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de + 15 % des crédits indiqués ci-dessus et inscrits au Budget primitif 2025.

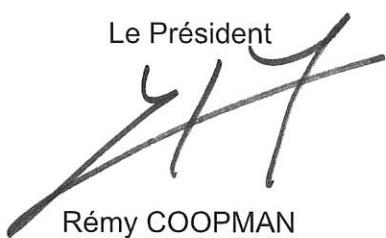
Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Thierry TRIPHOSE

Le Président



Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 09 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_99

Objet : Programme de recherche en eau sur le secteur du Comité Local des Trois-Moutiers -
Budget Eau

Date de la convocation : 03/12/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élu en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TRIPHOSE

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLOU	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Madame Odile LANDREAU	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Michel MALLET donne pouvoir à Monsieur Joël DORET

Monsieur Nicolas REVEILLAULT donne pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN

Absents excusés (6):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Roland LATU, Monsieur Gilles MORISSEAU,
Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT, Monsieur Claude SERGENT.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau.

Vu la délibération AG_n°2025_05 du Comité syndical du 19 février 2025.

Le Président rappelle que l'alimentation en eau potable de l'unité de distribution "Trois Moutiers / Fontaine de Son" est assurée par un mélange d'eau entre :

- La source de Fontaine de Son, pour deux tiers ;
- Le forage de Fontaine de Son, pour un tiers.

La source de Fontaine de Son est une émergence de la nappe superficielle du Turonien, particulièrement vulnérable aux pollutions ponctuelles et diffuses. Les concentrations en nitrates peuvent atteindre 70 mg/l. Ce captage fait d'ailleurs l'objet d'un programme "Re-Sources".

Le forage de Fontaine de Son exploite la nappe plus profonde du Cénomanien, captive et vierge de nitrate mais bien moins productive que la nappe du Turonien.

En période de forte consommation et/ou lorsque les concentrations en nitrates de la source sont maximales, la conformité du mélange devient alors précaire, dans la mesure où les volumes mobilisables par le forage sont limités (environ 20 m³/h maximum).

Pour pallier cette vulnérabilité, la recherche par forage d'une nouvelle ressource en eau souterraine peu ou pas impactée par les nitrates est envisagée.

Cette solution a été classée en priorité n°1 dans le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) des Trois Moutiers, récemment achevé.

Ces travaux pourraient être financés à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Estimée à 550 000 € HT, cette opération se décompose financièrement comme suit :

Prestations	Montant € HT
Réalisation de deux forages de reconnaissance	515 000 €
Maîtrise d'oeuvre externe - CPGF Horizon	35 000 €
TOTAL	550 000 €

Ce programme de recherche a déjà fait l'objet d'une inscription au Budget primitif Eau 2025, adopté par le Comité syndical en date du 19 février 2025, à hauteur de 200 000 € HT.

Toutefois, cette estimation a été revue à la hausse, compte tenu de l'opportunité de réaliser non pas un, mais deux forages, et cela à plus grande profondeur. Les crédits complémentaires, soit 350 000 € HT, seront donc proposés au Budget primitif Eau 2026.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des travaux de recherche en eau par forages sur le secteur du Comité Local des Trois Moutiers, sous réserve du vote du Budget 2026, à savoir 550 000 € HT pour cette opération ;
- de procéder à des demandes de financements auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de la Vienne ;
- de lancer la consultation pour la réalisation de ces travaux ;
- d'autoriser le Président ou sa-son représentant-e à signer les marchés de travaux sous réserve du vote du budget 2026 par le Comité syndical, ainsi que tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de + 15 % des crédits indiqués ci-dessus et inscrits au Budget Primitif 2026.

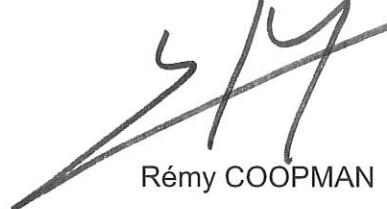
Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Thierry TRIPHOSE

Le Président



Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 09 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_100

Objet : Délibération modificative de la délibération B_n°2025_58 : Prestations de prélèvements et/ou d'analyses d'eau, de sols, de boues et de déchets - Budgets Eau et Assainissement

Date de la convocation : 03/12/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élu en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TRIPHOSE

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLOU	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Madame Odile LANDREAU	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Michel MALLET donne pouvoir à Monsieur Joël DORET

Monsieur Nicolas REVEILLAULT donne pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN

Absents excusés (6):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Roland LATU, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Frédéric POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT, Monsieur Claude SERGENT.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2124-1 et suivants, R.2124-1 et suivants et R.2161-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération B_n°2025_58 du Bureau syndical en date du 8 juillet 2025.

Le Président rappelle aux membres du Bureau que lors de la réunion de Bureau du 8 juillet 2025 une délibération portant sur des prestations de prélèvement et/ou d'analyses d'eau, de sols, de boues et de déchets avait été prise. Cette délibération prévoyait des montants minimums qui, en l'état, rendent impossible la passation du marché . Celle-ci doit être modifiée afin de permettre l'attribution du marché tel qu'il a été lancé, le marché actuel arrivant à échéance le 31 décembre 2025.

Ainsi, le nouveau marché ne comprendra pas de montants minimums et les montants maximums seront définis par lot comme suit :

Lots	Montant HT pour la période de 12 mois	Montant HT pour la durée globale de 48 mois
Lot n° 1 - Matrice Eaux (Eaux potables, eaux usées, programme Re Sources)	465 000 €	1 860 000 €
Lot n° 2 - Matrice Boues (analyses de boues, sols, reliquats azotés, tests de lixiviation, déchets de l'assainissement)	120 000 €	480 000 €
Total	585 000 €	2 340 0000 €

A l'unanimité le Bureau décide

- de supprimer la mention des montants minimums du marché prévus dans la délibération B_n°2025_58 ;
- d'approuver la validation du choix de la procédure d'appel d'offres ouvert procédure applicable aux pouvoirs adjudicateurs, en vue de la passation de deux accords-cadres à bons de commande allotis ;
- d'autoriser le Président ou sa-son représentant-e à signer les marchés de fournitures et services et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de + 10 % des crédits indiqués ci-dessus et inscrits au Budget Primitif 2025.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Thierry TRIPHOSE

Le Président

Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 09 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_101

Objet : Location de bennes, le transport et le compostage des boues de la STEU de La Désirée à Châtellerault - Budget Assainissement

Date de la convocation : 03/12/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élu en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TRIPHOSE

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLOU	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Madame Odile LANDREAU	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Michel MALLET donne pouvoir à Monsieur Joël DORET

Monsieur Nicolas REVEILLAULT donne pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN

Absents excusés (6):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Roland LATU, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Frédéric POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT, Monsieur Claude SERGENT.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2124-1 et suivants, R.2124-1 et suivants et R.2161-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération n°11 du 05 janvier 2022 portant sur le lancement d'une procédure d'appel d'offres de collecte, transport, et élimination des déchets de dégrillage des unités de dépollution, transport par bennes d'égouttage des déchets de curage et leur élimination et transport des boues vers les sites de compostage ou de stockage.

Le Président rappelle aux membres du Bureau que les prestations de location de bennes, transport et compostage des boues de la STEU de la Désirée à Châtellerault étaient intégrées au lot 1 du marché de collecte, transport, et d'élimination des déchets de dégrillage des unités de dépollution, transport par bennes d'égouttage des déchets de curage et leur élimination et transport des boues vers les sites de compostage ou de stockage.

L'accord cadre à bons de commande arrivera à son terme en date du 31 mai 2026.

Les consommations de ces prestations sont de 341 452,70 € HT au 01/10/2025 et répartis comme suit :

- 1^{ère} période : 61 947,45 € HT
- 2^{ème} période : 99 267,18 € HT
- 3^{ème} période : 146 968,52 € HT
- 4^{ème} période (en cours) : 33 269,56 € HT

Aussi, il convient de lancer une nouvelle consultation sous la procédure d'un appel d'offres pour 30 mois avec une 1^{ère} période de 18 mois (du 01/06/2026 au 31/12/2027) et une période reconductible de 12 mois (du 01/01 au 31/12/2028).

Ce marché sera par la suite intégré à l'appel d'offres relatif à la valorisation des boues qui prendra fin au 31/12/2028.

Ce marché sera un accord cadre à bons de commandes mono attributaire réparti en 2 lots comme suit :

Intitulé des lots	Minimum annuel	Maximum annuel
Lot 1 : Location de bennes et transport des boues	1 ^{ère} période : 0 € HT 2 ^{ème} période : 0 € HT	1 ^{ère} période : 67 500 € HT 2 ^{ème} période : 45 000 € HT Soit un total de 112 500€ HT
Lot 2 : Compostage des boues	1 ^{ère} période : 450 T 2 ^{ème} période : 300 T	1 ^{ère} période : 4 500 T 2 ^{ème} période : 3 000 T Soit un total de 7 500 T

Le montant total de ce marché est estimé à 372 500 € HT.

A l'unanimité le Bureau décide

- d'approuver la réalisation des prestations telles que définies ci-dessus ;
- de lancer la consultation pour la réalisation de ces prestations ;

- d'autoriser le Président ou sa-son représentant-e à signer les marchés de fournitures et services et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de + 10 % des crédits indiqués ci-dessus et inscrits au Budget primitif 2026.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Thierry TRIPHOSE

Le Président



Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 09 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_102

Objet : Fourniture de canalisations et produits en PVC/PEHD, matériels en fonte et béton -
Budget Eau et Assainissement

Date de la convocation : 03/12/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élu en distanciel :0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TRIPHOSE

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Claude DAVIAUD

Monsieur Joël DORET

Monsieur Alain GUILLOU

Madame Pascale GUITTET

Monsieur Bernard HENEAU

Monsieur Jean-Pierre JAGER

Madame Odile LANDREAU

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Jacques SABOURIN

Monsieur Thierry TRIPHOSE

Ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Michel MALLET donne pouvoir à Monsieur Joël DORET

Monsieur Nicolas REVEILLAULT donne pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN

Absents excusés (6):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Roland LATU, Monsieur Gilles MORISSEAU,
Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT, Monsieur Claude SERGENT.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2124-1 et suivants, R.2124-1 et suivants et R.2161-1 et suivants ;

Vu la délibération n°11 du Bureau du 7 décembre 2021 portant sur la fourniture de canalisation et produits PVC et de pièces de fonderie ;

Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau.

Le Président rappelle aux membres du Bureau que l'accord cadre à marchés subséquents relatif à la fourniture de canalisations en polychlorure de vinyle (PVC) et en polyéthylène haute densité (PEHD) et de pièces de fonderie pour l'eau et l'assainissement arrivera à son terme en date du 31 mai 2026.

Ce marché d'un montant maximum total de 640 000€ HT et attribué à 3 fournisseurs doit donc être relancé.

Cet accord cadre a fait l'objet de 8 marchés subséquents (soit 2 par période) pour les montants suivants :

- 1^{ère} période : 136 129,98 € HT
- 2^{ème} période : 159 178,34 € HT
- 3^{ème} période : 185 845,45 € HT
- 4^{ème} période (en cours) : 73 895,66 € HT

Aussi, il convient de lancer une nouvelle consultation sous la procédure d'un appel d'offres pour 1 an reconductible 3 fois un an à compter du 09 mars 2026.

Ce marché sera un accord cadre à bons de commandes multi attributaires avec un maximum de 680,,000 € HT, réparti en 2 lots comme suit :

	Montant maximum annuel	Nombre d'attributaires
Lot 1 : Canalisations et produits en PVC et PEHD	100 000 € HT	3
Lot 2 : Tampons fonte et béton	70 000 € HT	3

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des prestations telles que définies ci-dessus ;
- de lancer la consultation pour la réalisation de ces prestations ;
- d'autoriser le Président ou sa-son représentant-e à signer les marchés de fournitures et services et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de + 10 % des crédits indiqués ci-dessus et inscrits au Budget primitif 2026.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 086-200049104-20251209-B2025102PVCPEHD-DE



Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Thierry TRIPHOSE

Le Président

Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 09 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_103

Objet : Réalisation de prestations de fourniture de matériels électriques - Budgets Eau et Assainissement

Date de la convocation : 03/12/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élus en distanciel : 0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TRIPHOSE

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Claude DAVIAUD

Monsieur Alain GUILLOU

Monsieur Bernard HENEAU

Madame Odile LANDREAU

Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Thierry TRIPHOSE

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Joël DORET

Madame Pascale GUITTET

Monsieur Jean-Pierre JAGER

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Jacques SABOURIN

Ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Michel MALLET donne pouvoir à Monsieur Joël DORET

Monsieur Nicolas REVEILLAULT donne pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN

Absents excusés (6):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Roland LATU, Monsieur Gilles MORISSEAU,
Monsieur Frédéric POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT, Monsieur Claude SERGENT.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2124-1 et suivants, R.2124-1 et suivants et R.2161-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau.

Le Président rappelle aux membres du Bureau que dans le cadre de ses activités, Eaux de Vienne assure l'exploitation courante et la maintenance des équipements électriques (domotique, modulaire, câbles, etc...) sur les ouvrages d'eau et d'assainissement.

Ces interventions nécessitent le remplacement ou le renouvellement de ces équipements avec la particularité d'avoir de multiples fabricants, notamment pour :

- des fils et câbles de tout diamètre,
- des contacteurs, démarreurs, disjoncteurs,
- des fusibles de tout calibre,
- des équipements de réseaux VDI
- des relais,
- des appareils de conversion et de stockage de l'énergie...

Le marché actuel pour la fourniture de matériels électriques arrive à échéance le 31 mai 2026.

Les montants consommés au cours des quatre dernières années sont les suivants :

Période	Montants € HT consommés par période			
	1	2	3	4 (jusqu'à fin octobre 2025)
	167 720	200 686	191 080	65 430

Il convient de lancer une consultation selon une procédure en appel d'offres ouvert, pour aboutir à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande pour une période d'un an ferme, reconductible trois fois un an, pour un montant maximum de 300 000 € HT par période, soit un montant maximum de 1 200 000 € HT pour la durée de l'accord-cadre. Il est proposé que l'accord-cadre soit multi-attributaire, avec un maximum de deux titulaires.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des prestations telles que définies ci-dessus ;
- de lancer la consultation pour la réalisation de ces prestations ;
- d'autoriser le Président ou sa-son représentant-e à signer les marchés de fournitures et services et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de + 10 % des crédits indiqués ci-dessus et inscrits au Budget primitif 2026.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.



Le secrétaire de séance

Thierry TRIPHOSE

Le Président

Rémy COOPMAN

Extrait du registre des délibérations du Bureau

Réunion du 09 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_104

Objet : Collecte et le traitement des refus de dégrillage et des refus de curage - Budget Assainissement

Date de la convocation : 03/12/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élu en distanciel :0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TRIPHOSE

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Claude DAVIAUD

Monsieur Alain GUILLOU

Monsieur Bernard HENEAU

Madame Odile LANDREAU

Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Thierry TRIPHOSE

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Joël DORET

Madame Pascale GUITTET

Monsieur Jean-Pierre JAGER

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Jacques SABOURIN

Ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Michel MALLET donne pouvoir à Monsieur Joël DORET

Monsieur Nicolas REVEILLAULT donne pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN

Absents excusés (6):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Roland LATU, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Frédéric POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT, Monsieur Claude SERGENT.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2124-1 et suivants, R.2124-1 et suivants et R.2161-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau.

Vu la délibération n°11 du 05 janvier 2022 portant sur le lancement d'une procédure d'appel d'offres de collecte, transport, et élimination des déchets de dégrillage des unités de dépollution, transport par bennes d'égouttage des déchets de curage et leur élimination et transport des boues vers les sites de compostage ou de stockage.

Le Président rappelle aux membres du Bureau que les prestations de collecte, transport, et élimination des déchets de dégrillage des unités de dépollution, transport par bennes d'égouttage des déchets de curage et leur élimination et transport des boues vers les sites de compostage ou de stockage a débuté au 1^{er} juin 2022 pour 12 mois et a été reconduite 3 fois 1 an.

Son montant maximum pour la durée du marché est de 3 200 000 € HT.

La consultation est composée de 4 lots et revêt la forme d'accords-cadres à bons de commande qui prendront fin au 31/05/2026.

Les consommations, au 01/10/2025, se répartissent ainsi :

Intitulé du lot	2022	2023	2024	2025 (en cours)
Lot n° 1 - Centres de Châtellerault et Vaux – sur Vienne	232 893,62 € HT	250 137,99 € HT	186 374,30 € HT	7 658,81 € HT
Lot n° 2 - Centres de La Villedieu du Clain, Lusignan et Civray	50 719,79 € HT	84 577,52 € HT	93 638,84 € HT	1 913,19 € HT
Lot n° 3 - Centres de Neuville de Poitou et Loudun	16 756,90 € HT	24 829,48 € HT	28 287,89 € HT	1 014,25 € HT
Lot n°4 - secteurs de Montmorillon, Lussac les Châteaux et Saint Savin	24 106,62 € HT	45 009,01 € HT	50 147,13 € HT	3 796,37 € HT
TOTAL	324 476,93 € HT	404 554 € HT	358 448,16 € HT	14 382,62 € HT
		1 101 861,71 € HT		

Aussi, il convient de lancer une nouvelle consultation sous la procédure d'un appel d'offres pour une durée de 42 mois avec une période initiale de 18 mois (du 01/06/2026 au 31/12/2027) et 1 période reconductible 2 fois un an. Cette durée permettra de recaler la consultation sur des périodicités annuelles.

Celle-ci comprendra les prestations de collecte, de transport et de traitement des refus de dégrillage de l'ensemble des ouvrages de traitement des eaux usées du Département et des déchets de curage de la station d'épuration de la Désirée.

La consultation prendra la forme d'un accord cadre à bons de commandes mono attributaire réparti en 2 lots comme suit :

Intitulé des lots	Maximum par période
Lot 1 : Location de conteneurs, collecte et traitement des refus de dégrillage	1ère période : 675 000 € HT 2ème période : 450 000 € HT 3ème période : 450 000 € HT Soit un total de 1 575 000 € HT
Lot 2 : Location de bennes, transport et traitement des déchets de curage	1ère période : 112 500 € HT 2ème période : 75 000 € HT 3ème période : 75 000 € HT Soit un total de 262 500 € HT

Le montant total de cette consultation est estimé à 1 837 500 € HT.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des prestations telles que définies ci-dessus ;
- de lancer la consultation pour la réalisation de ces prestations ;
- d'autoriser le Président ou sa-son représentant-e à signer les marchés de fournitures et services et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de + 10 % des crédits indiqués ci-dessus et inscrits au Budget primitif 2026.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Thierry TRIPHOSE

Le Président



Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 09 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_105

Objet : Lancement d'une nouvelle consultation pour la dératification des réseaux et ouvrages gérés par Eaux de Vienne - Budget Assainissement

Date de la convocation : 03/12/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 17 (68%)

Nombre d'élus en distanciel :0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TRIPHOSE

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (17) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Claude DAVIAUD

Monsieur Alain GUILLOU

Monsieur Bernard HENEAU

Madame Odile LANDREAU

Monsieur Philippe PATEY

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Thierry TRIPHOSE

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Joël DORET

Madame Pascale GUITTET

Monsieur Jean-Pierre JAGER

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Jacques SABOURIN

Ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Michel MALLET donne pouvoir à Monsieur Joël DORET

Monsieur Nicolas REVEILLAULT donne pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN

Absents excusés (6):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Roland LATU, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT, Monsieur Claude SERGENT.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2124-1 et suivants, R.2124-1 et suivants et R.2161-1 et suivants ;

Vu la délibération n°15 du Bureau du 23 janvier 2024 portant sur la dératification des réseaux et des ouvrages d'assainissement ;

Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau.

Le Président rappelle aux membres du Bureau que les marchés relatifs à la dératification des réseaux et ouvrages gérés par Eaux de Vienne ont été attribués le 1^{er} août 2024 aux entreprises retenues suite au lancement d'un appel d'offres.

Ce marché comporte cinq lots pour 3 attributaires :

- HDA CENTRE pour les lots 1 et 2 ;
- PLACE NET79 pour les lots 3 et 4 ;
- SAPA pour le lot 5.

L'entreprise SAPA, nous a informé par un courrier du 21/10/2025 qu'elle n'était plus en mesure d'exécuter les prestations prévues au marché en raison de problèmes internes, entraînant la résiliation pour faute du marché.

Aussi, il convient de lancer une nouvelle consultation uniquement pour le lot 5 Secteur Civray/Lusignan.

Cette consultation sera lancée sous la procédure de Marché À Procédure Adaptée (MAPA) pour une durée allant de la date de notification au 31/07/2028, afin d'être en cohérence avec les quatre autres lots de la consultation initiale.

Ce marché sera un accord cadre à bons de commande avec un montant maximum de 75 000€ HT.

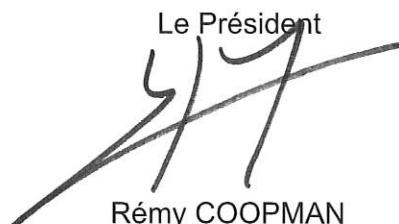
A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des prestations telles que définies ci-dessus ;
- de lancer la consultation pour la réalisation de ces prestations ;
- d'autoriser le Président ou sa-son représentant-e à signer les marchés de fournitures et services et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de + 10 % des crédits indiqués ci-dessus et inscrits annuellement au Budget Primitif.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance


Thierry TRIPHOSE

Le Président

Rémy COOPMAN



Extrait du registre des délibérations du Bureau

Réunion du 09 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_106

Objet : Signature d'une convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne Budgets Administration Générale, Eau et Assainissement

Date de la convocation : 03/12/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 13 (52%)

Nombre d'élu en distanciel :0

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote : 16 (64%)

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TRIPHOSE

Étaient présents : (1)

Dans la salle Vienne (13) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Bernard HENEAU
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Madame Odile LANDREAU
Madame Françoise MICAULT	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Ayant donné pouvoir (3):

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Michel MALLET donne pouvoir à Monsieur Joël DORET

Monsieur Nicolas REVEILLAULT donne pouvoir à Monsieur Rémy COOPMAN

Absents excusés (11):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Joël DORET, Monsieur Alain GUILLON, Madame GUITTET, Monsieur Roland LATU, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Frédéric POIRIER, Monsieur Edouard RENAUD, Monsieur Nicolas REVEILLAULT, Monsieur Claude SERGENT.

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.812-3 à L.812-5 ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

Vu le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vienne (CDG 86) du 3 octobre 2025, portant sur l'adoption d'une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive pour les structures affiliées, à compter du 1er janvier 2026 et ce, pour une durée de six ans ;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vienne en matière de médecine de prévention ;

Vu la délibération n°1 du bureau du 13 décembre 2022 portant sur l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vienne à compter du 1er janvier 2023 pour une durée de 3 ans ;

Considérant que, conformément à l'article L812-3 du code général de la fonction publique, le Syndicat est tenu de disposer d'un service de médecine préventive.

Le Président rappelle aux membres du Bureau que Eaux de Vienne-Siveer est adhérent au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne (CDG 86) depuis 2020.

La convention actuelle arrivant à son terme, le CDG 86 propose une nouvelle convention d'adhésion à son service de médecine préventive à compter du 1er janvier 2026 et ce, pour une durée de six années. Le service assure toujours :

- la surveillance médicale des agents ;
- des actions sur le milieu du travail correspondant au tiers du temps du médecin du travail dans la collectivité ;
- la participation au CST et à sa formation spécialisée ;
- la collaboration avec les assistants de prévention/conseillers de prévention du Syndicat ;
- l'établissement d'un rapport d'activité annuel.

La seule modification figurant dans cette nouvelle convention concerne la hausse de la tarification : 88 € par an et par agent au 1er janvier 2026 contre 85 € actuellement.

Eu égard à l'importance de la prévention, de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, à l'unanimité le Bureau décide :

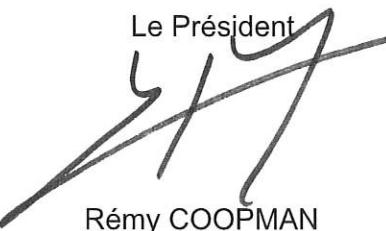
- d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de six ans, au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vienne, selon les conditions indiquées dans la convention annexée à la présente délibération ;
- de l'autoriser à signer ladite convention et tout autre document permettant sa mise en œuvre ;
- d'inscrire les crédits nécessaires aux Budgets du Syndicat.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Thierry TRIPHOSE

Le Président

Rémy COOPMAN

